



## Grosprobleme taxe habitation

Par **angel91000**, le **06/11/2008** à **19:45**

Bonjour,  
ma mere proprietaire du pavillon ou elle reside m'accueil a titre gratuit  
cependant mon beau pere (qui etait le plus gros salaire du foyer)a quitter le domicile debut  
mars de cet année  
les impots viennent de lui dire qu'elle devait payer quand meme toute une année comme si il  
etait present  
y a t'il un recours pour cet situation?  
ou est il possible que les impots calcul exactement sa part a lui afin que nous puissions lui  
demander qu'il regle sa part car la somme est importante (300E par mois) et que mamere est  
non imposable et que moi meme j'ai etais six mois au chomage  
par avance merci de vos renseignements

Par **Thierry Nicolaidès**, le **07/11/2008** à **10:43**

malheureusement , il n'y a rien a faire avec le fisc

Vous pouvez juste espérer récupérer une partie de la taxe sur votre beau père à l'occasion de  
la procédure de divorce

cordialement